

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PLAIDOIRIE-CONFÉRENCE

M. Waldeck-Rousseau et les ralliés.
— Pas de réformes !

La virtuosité oratoire de M. Waldeck-Rousseau, dit la *Patrie*, s'est exercée dimanche à Bordeaux, devant un nombreux public, attiré par le goût du beau langage, alors même que l'éclat de la parole risque de donner le change sur la sincérité des idées.

Le thème de la conférence de M. Waldeck-Rousseau était comme une des causes délicates qui mettent en valeur surtout la souplesse du défenseur. Il s'agissait d'indiquer l'attitude des républicains modérés à l'égard des ralliés.

Très habile plaidoirie, sans doute, que celle qui a pour but de vanter les avantages de la République ouverte, tolérante et accessible à toutes les bonnes volontés. Mais encore faudrait-il bien savoir ce que M. Waldeck-Rousseau entend par ces invites gracieuses à ceux qui ont déjà fait la moitié du chemin dans le sens du programme de son parti.

C'est toujours à peu près la même chose ; on dit à une fraction de l'opinion : venez à nous ; et puis, quand l'appel a été entendu, on trouve toujours quelque prétexte d'exclusion qui replace les choses au même point qu'au début.

Cela s'appelle, au point de vue du groupement des hommes, piétiner sur place. Il ne suffit pas de parler en homme de conciliation et de progrès, il faut avoir surtout l'âme démocratique. Le prosélytisme est à ce prix.

Mais M. Waldeck-Rousseau se multiplie. Dimanche c'était à Bordeaux ; lundi à Blanzac, dans la Charente, petite ville de 871 habitants, que l'honorable sénateur de la Loire est allé porter la bonne parole.

Le ton de M. Waldeck-Rousseau, en passant de Bordeaux à Blanzac, s'est fait plus familial. Son discours, en tous cas, peut se résumer en deux mots : Pas de réformes !...

La cause de tout le mal est pour lui dans « l'esprit boulangiste qui vit encore. »

Vieille rengaine, indigne assurément d'un orateur politique de sa valeur. Et puis, ne voit-on point qu'à vouloir combattre ainsi les idées des autres, sans rien mettre à la place, on n'aboutit qu'à des négations ?

L'orateur de Blanzac a horreur, dit-il, de l'équivoque. Mais quel plus bel échantillon de l'équivoque que son discours de lundi.

En repoussant à la fois la révision et les réformes fiscales, il disqualifie le parti progressiste, en en faisant un parti de piétinement sur place.

INSTRUCTION JUDICIAIRE

La nouvelle loi sur l'instruction judiciaire qui vient enfin d'être votée à la Chambre constitue un réel progrès. C'est un juste frein au pouvoir presque dictatorial du juge d'instruction.

Nous sommes de ceux qui ont pleine confiance dans la compétence et la sagesse des magistrats ; aussi sommes-nous certains que

tous verront avec bonheur leur pouvoir nettement limité.

Désormais, tout inculpé arrêté sera interrogé dans les vingt-quatre heures qui suivront l'arrestation. Et pendant les interrogatoires qu'il subira, il sera assisté d'un conseil choisi par lui, c'est-à-dire d'un avocat ou d'un avoué.

Somme toute, cette loi est une précieuse garantie de la liberté individuelle.

Le Député filé

Celui qui monte à la tribune
Par un argousin fut filé ;
Il voulait aller voir sa brune,
Mais sans que rien fut révélé.

L'agent, habile en *flature*,
Partout le suivit pas à pas,
Et, — cruelle mésaventure ! —
Le monsieur ne le sentit pas.

Mais un ami, gaffeur insigne,
A la Chambre prend son parti.
Contre la police il s'indigne,
Et contre le ministre aussi.

Alors, en toute gaieté d'âme,
Le ministre vient dévoiler
Au député que c'est sa femme,
Jalouse, qui le fit filer.

Et, pour comble de maladresse,
Lui, qui n'était pas désigné,
Soudain à sa place se dresse,
Protestant d'un air indigné.

Pensez si l'on rit à la Chambre !
Se tordant tous comme des fous,
Les députés criaient au membre :
« C'était donc vous ? Ah ! c'était vous ! »

Ce fut un succès — pas d'estime, —
Lui, sur son banc, n'était pas gai :
Ayez donc un secret intime
Pour le voir ainsi divulgué !

Sans compter que cette aventure,
Si l'épouse avait un soupçon,
Lui prouve que, de façon sûre,
Son mari n'est qu'un polisson.

Mais vous, messieurs ses chers confrères,
Savez-vous ce qui vous attend ?
Si vous n'êtes célibataires,
Au nez il vous en pend autant.

Au lieu de vous payer sa tête,
Vous auriez dû taire ses torts,
Détourner de lui la tempête —
Fût-ce par simple esprit de corps.

Car de vous tous, tant que vous êtes,
Combien en est-il, dans le tas,
Dont les consciences soient nettes ?...
Il fut filé — n'en riez pas.

SULLY-PRUDHOMME.

Pour copie conforme

P. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 novembre

On continue la discussion de l'interpellation de M. Jaurès sur la crise agricole.

M. Rose prend la parole et conclut en disant qu'il n'est ni pour la nationalisation du sol, ni pour la politique du laisser-faire et qu'il est avec ceux qui veulent défendre le travail national.

Après une intervention de M. Thierry-Cazes, M. Méline bat en brèche les théories collectivistes : il déclare que le collectivisme est plein d'impossibilités pratiques et matérielles ; il conclut en disant que le collectivisme « déchaînerait sur la France la misère et la faim ».

Séance du 15 novembre

La Chambre prend en considération la proposition de M. Joseph Reinach sur l'extension de la compétence des consuls en tant qu'officiers de l'état civil.

M. Vaillant propose d'augmenter de 25.000 fr. le crédit du chapitre 32 (encouragements aux associations ouvrières de production et de crédit). Cet amendement est repoussé par 327 voix contre 151.

Une proposition de M. de Ramel relative aux pensions de retraites des ouvriers mineurs est repoussée par 295 voix contre 239.

M. l'abbé Lemire propose une augmentation de 3.650.000 fr. sur le chapitre 48 destiné à l'exposition universelle. Proposition repoussée par 434 voix contre 49.

Les derniers chapitres du budget du commerce sont votés sans débat.

INFORMATIONS

Election Législative

LE HAVRE

Première circonscription. — Inscrits, 15,652 ; votants, 9,103, suffrages exprimés, 8,544.

M. Rispal, républicain progressiste, 5,517 voix, élu

M. Acher, républicain-démocrate, 1,992 voix.

M. Laville, socialiste-révolutionnaire, 782 voix.

M. Castanié, socialiste, 395 voix.

Bulletins blancs et nuls, 554.

Il s'agissait de remplacer M. Siegfried, ancien ministre, élu sénateur.

M. Hanotaux grand-cordon du Nicham

M. Doubler, secrétaire de légation à la résidence générale de Tunis, vient d'arriver à Paris. Il est chargé par le bey Sidi Ali, de remettre à M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, tous les insignes du Nicham Ifikhar, enrichis de diamants, d'une valeur de plus de 20,000 francs.

Nouvelles de Madagascar

En rentrant à Tananarive, le général Gallieni est passé par Vankintaratra, où les pasteurs Escande et Minault ont trouvé la mort au mois de mai dernier.

Le général a annoncé qu'un monument serait élevé à leur mémoire par les habitants. En signe de repentir pour ce lâche assassinat, le gouverneur du cercle a exprimé les regrets de la population pour le crime commis.

— L'épidémie de variole, qui sévissait sur la population indigène de Betaro a cessé, mais on signale la présence d'un nouveau foyer à Ambabatofinima. Le P. Roblet et le P. Collin, qui étaient partis en expédition scientifique en Emyrne sont rentrés à Tananarive avec des documents qui permettront la triangulation complète de la contrée explorée.

Les travaux du P. Collin dans le Nord rattachent le réseau géodésique du plateau central, celui commencé sur la côte Nord-Ouest par les ingénieurs hydrographes et par les capitaines Bourgeois et Peyronnel.

Ces nouvelles déterminations vont permettre de hâter l'établissement des cartes définitives de notre nouvelle colonie.

— Le calme est rétabli dans la région de Tullear. Le roi Bara est arrivé à Tullear avec mille guerriers armés, qu'il a offerts au résident pour marcher avec les troupes françaises contre Tompamanana.

Les tribus de Mahabold continuent de s'agiter et de manifester des dispositions hostiles.

Affaire Dreyfus

Les insultes à la France

Le *Journal*, dans une enquête faite par un de ses collaborateurs en Alsace, sur le sentiment public et l'affaire Dreyfus, révèle le fait suivant :

L'abbé Ferber me remet, en nous quittant, une brochure en langue allemande et publiée à Strasbourg en faveur de Dreyfus par M. Strauss, directeur de l'alliance nationale. L'auteur de cette brochure est venu me voir, ajoute-t-il, et m'a demandé d'en parler. Au premier coup d'œil, j'ai constaté que, sous couleur de défendre Dreyfus, l'auteur se répandait en injures contre la France. Cela m'a suffi.

Mme Dreyfus a envoyé à l'Agence nationale une lettre, où elle affirme ce qui suit :

Je suis obligée de vous répéter encore que les témoins à charge n'ont apporté et publiés que des impressions personnelles et non des faits ; il n'est personne qui puisse citer le nom d'un seul témoin capable de contredire ce que j'avance.

Cette lettre n'a l'importance que d'une affirmation qui ne se base sur aucune preuve.

Société de Protection des voyageurs de Commerce

Le monument élevé par la Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce à M. Georges Carton, son ancien président, a été inauguré au cimetière Montmartre.

M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés et président d'honneur de la Société, a présidé la cérémonie, à laquelle assistaient la famille de M. Carton, des délégations de plusieurs Sociétés de prévoyance et de mutualité, et à laquelle M. Barthou, ministre de l'intérieur, s'était fait représenter par M. Barberet, chef de bureau au ministère

Le nouveau canon français

Il résulte d'une lettre de Bourges au *Soleil*, que la transformation de notre matériel d'artillerie est actuellement assez avancée pour que nous puissions armer cent batteries à six pièces

D'autre part, on annonce de Châlons au même journal que l'on envoie au camp de Châlons un détachement de 500 hommes d'artillerie dans le but d'étudier la manœuvre du nouveau canon.

M. de Selves

Un sérieux conflit vient d'éclater à Paris, entre le Conseil municipal et M. de Selves, préfet de la Seine.

L'assemblée municipale a voté à l'unanimité de 59 voix, l'ordre du jour de son président.

Cet ordre du jour charge le bureau, de se rendre immédiatement auprès du Ministre de l'intérieur, pour lui demander de procéder, sans délai, au remplacement de M. de Selves, avec lequel le Conseil refuse de rester en rapport.

Conférence politique

Une manifestation républicaine a eu lieu dimanche à Soissons ; la réunion était présidée par M. Macherez, sénateur, assisté de M. Letellier, maire.

M. Gerville-Réache, député, a fait une conférence sur la nécessité de l'union des républicains.

A la suite de cette conférence, la réunion a adopté un ordre du jour dans ce sens.

Evasion

M. Baures, capitaine en non activité par retrait d'emploi, détenu au fort St-Jean, vient de s'évader.

En Alsace

Les autorités allemandes en Alsace continuent à faire la chasse aux enseignes françaises. A Strasbourg, une couturière qui fait aussi des chapeaux crut pouvoir mettre sur son enseigne le mot de *modès*. La police, trouvant sans doute que ce vocable français était dangereux pour la sûreté de l'Etat, lui intima l'ordre de le faire disparaître et de le remplacer par le mot allemand *Putznacherin*.

Inondations dans le Midi

On écrit de Perpignan :

La voie ferrée est coupée en trois endroits par des éboulements de roches. Les habitants de Cerbère sont bloqués par les eaux ; ils ont demandé télégraphiquement des secours.

M. Edmond Robert, préfet des Pyrénées-Orientales, a pris immédiatement des mesures pour les ravitailler. Il a envoyé sur les lieux MM. Morle, secrétaire général, et Cutzach, ingénieur des ponts et chaussées.

Le préfet a, en outre, expédié à Cerbère par les voies rapides, 300 kilos de pain et 300 kilos de pommes de terre, qui seront aussitôt distribués aux habitants par les soins du secrétaire général.

Celui-ci a fait évacuer diverses maisons qui menacent de s'effondrer.

Accès de Gallophobie

A propos d'un concours musical

On lit dans la *Patrie* :

Dans quelques jours doit avoir lieu, à Nice, un grand concours musical auquel devait prendre part la musique municipale de Rome, le *Concerto Romano*.

Au dernier moment il a été décidé que cette musique ne viendrait pas en France.

Une musique italienne ne pouvait pas venir, d'après les journaux italiens, sur une terre italienne détenue indûment par un pays étranger, pas plus qu'une musique française n'irait, à l'heure actuelle, prendre part à un concours musical à Metz ou à Strasbourg.

Gageons que les considérations qui empêchent le *Concerto Romano* de venir à Nice sont d'un tout autre ordre et que la crainte des sifflets n'est pas étrangère à la détermination prise au dernier moment par le syndic de Rome.

Un Clubman au poste

M. Lemercier, juge d'instruction à Paris a fait mettre en état d'arrestation, un nommé L..., assez répandu à Paris dans un certain monde de faiseurs d'affaires, contre lequel une plainte en abus de confiance a été récemment déposée au parquet.

Une dame en relation avec L..., avait remis à ce dernier, pour 40,000 fr, de bijoux qu'il a vendus et dont il n'a pu représenter la valeur.

L..., qui fréquentait, il y quelques années, les cercles où l'on jouait gros jeu, avait fait l'objet d'une enquête à propos d'un assassinat retentissant : l'affaire Barème.

Rien ne fut établi contre le clubman qui ne fut pas autrement inquiété à cette époque.

Dinah-Salyfou

Le correspondant du *Journal* à Saint-Louis annonce que Dinah-Salyfou, ex-roi des Nalous, qui fut reçu par le président Carnot en 1889, est mort à l'hôpital militaire de cette ville, le 21 octobre, à 5 heures du soir.

Dinah-Salyfou, de retour dans ses Etats, se montra ambitieux au point de faire assassiner son frère, qui régnait en même temps que lui et qui lui portait ombrage.

Ce crime et certaines considérations politiques le firent exiler.

Il arriva le 21 novembre 1890 à Saint-Louis, où la première année de captivité lui semblait légère, car il touchait une pension ; mais la pension, chaque année, fut diminuée et ces derniers temps il fut souvent secouru par les habitants de Saint-Louis.

Il apprit dernièrement que le ministre des colonies devait passer à Saint-Louis et il sollicita l'autorisation de lui parler. Il voulait se plaindre de l'injustice qu'on lui faisait subir, disait-il. Cette faveur lui ayant été refusée, Dinah-Salyfou tomba malade le lendemain de l'arrivée du ministre à Saint-Louis, c'est-à-dire le 19 octobre dernier.

Il mourut le surlendemain.

Salyfou a été enterré le 22 octobre. Les honneurs ne lui ont pas été accordés.

Petites Nouvelles

A Besançon, deux jeunes filles s'étant lavé la tête avec du pétrole, eurent l'imprudence de s'approcher d'un fourneau allumé. Le feu prit aussitôt à leur chevelure et elles ont été grièvement brûlées. L'une est en danger, la seconde pourra être sauvée.

— Le *Figaro* annonce que le comte de Castellane a signé un acte notarié pour l'achat du terrain où s'élèvera le nouveau Bazar de la Charité, terrain situé au n° 25 de la rue Pierre-Charron.

— Par décret du 11 novembre 1897, sur la proposition du ministre de l'intérieur, le nom de Salles-d'Armagnac est attribué à la commune de Salles (Gers), arrondissement de Condom, canton de Nogaro.

— A la suite d'un article faisant l'apologie de faits qualifiés crimes, qui a paru dans le *Libertaire*, le parquet a ordonné la saisie du numéro incriminé.

— D'après une dépêche de Forlì à Rome, les femmes et les enfants ont pillé plusieurs boulangeries sans rencontrer de résistance. Quelques boulangers ont spontanément distribué du pain. Des arrestations ont été opérées.

— On annonce qu'un soldat du 2^e régiment étranger, mort à Geryville, était un membre d'une famille princière allemande ; il s'était engagé sous le nom d'Albrecht Friederick et il appartient à une riche famille allemande, mais sans aucun titre ni aucun lien de parenté avec une famille princière.

M. Scheurer-Kestner & Dreyfus

M. Scheurer-Kestner, dans une lettre adressée à un de ses collègues du Sénat, explique le silence qu'il a été obligé de garder pendant quinze jours sur l'affaire Dreyfus.

Après une conversation qu'il aurait eue avec le ministre de la guerre, il aurait promis à ce dernier de ne rien ébruiter de leur conversation pendant quinze jours. Le ministre aurait promis de faire connaître à M. Scheurer-Kestner le résultat de ses recherches.

« Voilà, dit-il, la cause de ce silence qui a paru si long. »

Aujourd'hui, les quinze jours étant écoulés, il a recouvré sa liberté, et il prétend avoir soumis au gouvernement des pièces démontrant l'innocence de Dreyfus.

Il est à souhaiter, à tous égards, que cette affaire prenne fin.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil départemental

Par suite d'une omission involontaire, les lignes que nous donnons ci-après ont été oubliées à la suite du compte-rendu que nous avions reçu sur la dernière séance du Conseil départemental.

VŒUX :

1^o Un vœu, tendant à obtenir une durée uniforme de deux mois aux grandes vacances, dans toutes les écoles primaires, émis par M. Linol à la dernière séance et rapporté par M. Vidal, a été adopté à l'unanimité.

2^o M. Linol, a en outre présenté un vœu appuyé d'excellents arguments, dans lequel il voudrait que les instituteurs et les institutrices, obtiennent leur pension de retraite : Sur leur demande à 55 ans. Et d'office à 60 ans.

Mort du baron Dufour

M. le baron Dufour, ancien député bonapartiste du Lot, vient de mourir à Paris. Il était âgé de soixante quatorze ans.

La pluie

Le vent qui, ces jours derniers, a furieusement soufflé dans notre région, a détaché des branches les dernières feuilles et obscurci l'horizon par de gros nuages sombres.

Une pluie bienfaisante est tombée à Cahors Grâce à elle, nos cultivateurs pourront désormais reprendre leurs travaux ; ils ne pouvaient en effet travailler la terre, à cause de la sécheresse de ces derniers temps.

CAHORS

L'arrivée des « bleus ! »

Depuis deux jours, les rues de Cahors sont parcourues par les nombreux conscrits qui viennent accomplir leurs années de service.

Parlant du départ des bleus, un de nos confrères écrit :

C'est dans les salles d'attente, sur les quais, devant les longues files de trains, des propos bruyants, des appels auxquels se mêlent peut-être bien quelques adieux mouillés de larmes. Puis, lorsque les wagons sont bondés et que le signal du départ est donné, c'est aux portières des compartiments une débauche de gestes, de cris d'adieux, pendant que d'un bout à l'autre du train on entend un couplet de chanson, une strophe de la *Marseillaise*, un refrain grivois, une scie de café-concert, hachés, martelés par le bruit des roues sautant sur les rails.

C'est le dernier jet de gourme de la vie civile dont les recrues se débarrassent avant d'entrer dans la caserne, et si leurs jolies sont bruyantes, si leurs refrains sont un peu sonores, il ne faut pas leur en vouloir. Ils vont au-devant de la sévère discipline qui contiendra leurs gestes et imposera silence à leurs propos tapageurs.

Mais qu'ils se rassurent, les bons parents, qu'elles aient confiance, les mères qui, au départ de leur fils, ont écrasé sous leurs paupières de grosses larmes. Le soldat, aujourd'hui, trouve à la caserne l'illusion de la famille et si, dans le moule de la discipline, un peu rigoureuse au début, on le façonne aux exigences de l'armée, la sollicitude des chefs s'étend aussi bien sur le développement physique que sur le développement moral du jeune troupière.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni samedi, à l'hôtel de la préfecture, sous la présidence de M. Dauchez, secrétaire général de la préfecture du Lot.

Etaient présent : MM. les docteurs Caviole, Clary, Moreau et Le Bœuf ; Fayret, pharmacien ; Pagès, vétérinaire, et Imbert, chef de division.

La première affaire traitée a été celle concernant Mme veuve Gayral, demandant l'autorisation de créer à Albas, sur le bord du Lot, une fabrique de carbure de calcium propre à donner naissance à l'acétylène, gaz destiné à l'éclairage des villes ; et comme pour avoir le carbure de calcium il faut de la chaux, la pétitionnaire demande en même temps l'autorisation d'établir deux fours à chaux.

Personne n'ayant fait de protestation, et après lecture du dossier, le conseil d'hygiène n'a vu aucun inconvénient à satisfaire la demanderesse.

La seconde affaire examinée a trait à la création d'une école privée à Soturac. Le plan qui a été mis sous les yeux du conseil ayant été trouvé convenable sous tous les rapports, le conseil a accordé l'autorisation demandée.

La troisième affaire n'est autre qu'une communication d'une circulaire ministérielle relative à l'emploi du l'aldehyde formique gazeuse ou autrement dit formol. Ce formol

BEN BACHIR AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob !
C'était écrit !

X

BONNE NUIT, BEN BACHIR !

Le cadavre du lion fut ensuite solidement attaché sur une mule et transporté aux tentes de Mahmoud Ould Sadock, escorté des cavaliers qui lui faisaient un cortège triomphal.

Quelques instants après, Ben Bachir reçut de son maître une récompense de quarante douros, soit deux cents francs et les voisins, invités entrèrent dans la tente des hôtes.

On leur servit un peu plus tard un repas somptueux pour des Marocains ; il était composé de viandes accommodées à toutes les sauces, de poissons, de couscouss et de fruits de toute espèce.

Le festin terminé, les invités prièrent Mahmoud qui, suivant l'usage musulman, n'y avait pas assisté, de prendre le café en leur compagnie. Ils demandèrent alors à Ben Ba-

chir qu'ils ne connaissaient pas, de leur raconter son histoire, ce qu'il fit aussitôt avec des paroles de haine pour ceux qu'il accusait de ce qui lui était arrivé. S'il était là et en puissance d'un maître, c'était à cause de ces chiens de roumis, de ces chiens, fils de chiens !

— « Qu'ils soient maudits ! » vociférèrent en chœur et par trois fois tous les assistants qui, se levant aussitôt, prirent leurs armes, montèrent à cheval et se retirèrent au galop en exécutant une fantasia terrible et en tirant force coups de fusil du côté de l'Algérie, à l'adresse des français.

Etaient présents les nommés : Embareck Ould Aïssa, Taïèle Ould Mohammed, Abd El Kader Ould Djilalli, Kaddour Ould Sliman, Abd El Kader Ould Moufok, Yaya Ould Abderrahman, Mohammed Bou Chacor Ould Bou Chacor, Abd El Kader Ould Abd El Meleck, Djilalli Ould Abd El Selem et enfin Mahmoud Ould Sadock.

XI

UN ENLÈVEMENT

Mahmoud Ould Sadock, loin d'être parvenu à chasser de son cœur l'amour ardent qu'il ressentait pour Zohra, s'en était épris de jour en jour davantage. C'était à ce point que, s'il n'en eût été empêché par la crainte qu'il éprouvait de Ben Bachir, homme déterminé et capable de tout pour sa fiancée et aussi par la présence presque continue de Meriem, il se fût peut-être livré à quelque acte de violence.

Une heureuse diversion se présenta bientôt à lui au cours de ses pérégrinations dans les

tribus. Une matrone ou intermédiaire pour arranger les mariages, lui fit part en secret de la position gênée dans laquelle se trouvait depuis longtemps un des hommes les plus honorables de l'une des familles du pays ; Il était Marabout, fils et petit fils de Marabouts. un de ses ancêtres avait fait le pèlerinage de la Mecque.

Si Mohammed Ould Ben Aïssa Ould Mabrouk avait une fille âgée de onze ans, par conséquent nubile aux yeux du Coran, d'une extrême beauté et d'une incomparable distinction. Il exigeait, pour la donner en mariage, une dot de quinze cents francs.

Mahmoud qui possédait au moins cent fois cette somme, se décida à contracter cette union autant pour s'allier à une famille respectée et vénérée et recouvrir d'un vernis d'honorabilité sa réputation très compromise à cet égard, que pour essayer d'effacer en lui l'image trop aimée de Zohra. Il espérait que la jeunesse et la beauté de cette enfant parviendraient à le distraire de la passion qui l'absorbait tout entier.

Le mariage fut donc conclu ; on fit une noce et une fantasia échevelées auxquelles furent invitées toutes les familles influentes des douars environnants et la jeune et timide R'iddja Bent Si Mohammed Ould Ben Aïssa Ould Mabrouk, devenue seconde femme légitime de l'aventurier, fut conduite en grande pompe à sa tente particulière où il entra le soir après le départ de ses hôtes.

Pendant cette brillante réception, Mahmoud n'avait pas cessé un seul instant de tenir les

yeux braqués sur la tente des femmes, espérant y apercevoir la figure de celle qu'il aimait ; mais Zohra était restée constamment voilée.

Au bout d'une quinzaine de jours, le nouveau marié, qui n'avait encore débité que la moitié de ses marchandises, entreprit un nouveau voyage et se débarrassa du chargement de sa mule aussi avantageusement que par le passé. Cette fois, il était allé du côté de la frontière, ayant entendu dire, ce qui d'ailleurs était vrai, que les arabes limitrophes s'armaient en vue d'une prochaine insurrection. Il avait su profiter de l'occasion et revenait chargé de pièces de cinq francs, lorsqu'il fut attaqué en route par des bandits, dépouillé de tout et laissé pour mort au milieu des broussailles.

Revenu à lui, horriblement blessé mais n'ayant rien de fracturé, il ne parvint qu'à grand peine à regagner sa demeure.

Un rebouteur indigène appelé en toute hâte, lui recommanda tant bien que mal le cuir chevelu fendu d'un coup de matraque, lui banda les autres plaies après y avoir appliqué une pommade faite avec des herbes et le condamna pour au moins un mois au repos le plus absolu.

Un mois, c'était bien long pour l'amoureux contrebandier. Aussi, quinze jours s'étaient à peine écoulés qu'il se rendit à la tente de Ben Bachir.

Il raconta aux trois fugitifs une histoire de brigands évidemment inventée. Aucun d'eux n'en crut un seul mot, mais par politesse, ils firent semblant d'ajouter foi à son

(1) Traduction et reproduction réservées.

est un antiseptique destiné à désinfecter les locaux, mais il semble ne pas posséder des qualités supérieures aux autres antiseptiques, ce qui fait supposer que son emploi ne se généralisera pas facilement.

Enregistrement et domaines

Ont été définitivement reçus au dernier concours de l'enregistrement et des domaines : MM. Rabejac, Simon, Pagès et Fonservines.

Nos félicitations à tous et en particulier à MM. Rabejac et Simon, anciens élèves du Lycée Gambetta.

Acte de dévouement

Ce matin, à l'arrivée du train de Capdenac, un bien grave accident a failli se produire au passage à niveau de la rue du Lycée.

Le train arrivait à toute vapeur en face la maison de garde de ce passage à niveau, lorsqu'une femme de 60 à 65 ans, sourde sans doute, ouvre le portillon et s'engage sur la voie malgré les cris et les appels des personnes présentes. Cette femme aurait infailliblement été broyée sans la courageuse intervention de Mme Sol garde-barrière et mère de six enfants.

Cette dame, voyant le danger que courait cette vieille personne et n'écoulant que son courage, s'est élancée bravement au secours de cette dernière, — alors que la machine était à peine à 5 ou 6 mètres de distance, — l'a saisie par le bras et a pu la sauver d'une mort à peu près certaine. La traverse du devant de la machine a cependant frôlé fortement les jupons de la courageuse garde-barrière.

Les témoins de cette scène ont tous poussé un soupir de soulagement après le passage du train, quand ils ont aperçu les deux femmes encore en vie.

En terminant, qu'il nous soit permis d'adresser nos félicitations à cette courageuse femme et d'attirer l'attention de l'administration sur le dévouement de Mme Sol qui, par sa présence d'esprit et son sang-froid a évité aujourd'hui, à toute une famille, un malheur qui paraissait, aux témoins de cette scène, inévitable.

Acte de probité

M. Paul Larnaudie, garçon boulanger, 25, rue du Lycée, a trouvé sur la voie publique un bracelet en argent qu'il s'est empressé de porter au bureau de police où on pourra le réclamer.

Nos félicitations.

Sapeurs-Pompiers

Une réunion générale extraordinaire des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie aura lieu à Paris le 29 novembre prochain. La compagnie de Cahors a délégué à cette réunion :

MM. Cubayne, sergent-major, Génies, sapeur.

Simple police

Dans sa dernière audience, le tribunal de

simple police a prononcé les condamnations suivantes :

Sept pour infraction à la police du roulage, 1 fr. d'amende.

Trois contre des débitantes de boissons pour avoir employé des bonnes dans leurs débits, de 2 à 3 fr. d'amende

Deux contre des débitants pour avoir reçu des filles soumises dans leurs débits, 2 francs d'amende.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 NOVEMBRE 1897

L'attaque (Allegro)	Josneau.
Le roi de Lahore (Ouv.)	Massenet.
Bénédictine (Valse)	A. Petit.
Le Pré aux Clercs (Fant.)	Herold.
A. Rêverie du Soir	St-Saëns.
B. Marche Française	St-Saëns.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

LE MONTAT. — Inspection de la ferme-école. — M. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture, vient de passer l'inspection de la ferme-école du Montat.

M. de Lapparent a paru très satisfait de la manière dont fonctionnent les divers services de cet établissement.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — M. Jean, principal au collège de Figeac, chargé de l'enseignement des mathématiques, est rangé dans la deuxième classe de la troisième catégorie des principaux occupant une chaire.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Nomination. — M. Pauly, lieutenant trésorier à Angers, remplace à Gourdon M. François, lieutenant de gendarmerie, nommé capitaine à Tulle, comme nous l'avons annoncé.

Enfin! — Nous avons enfin la pluie! Depuis dimanche soir et toute la nuit, elle n'a cessé de tomber. Lundi elle était encore plus abondante, et tout fait présager que nous l'aurons encore une partie de la semaine.

Tant mieux! La terre en avait grand besoin. On va enfin pouvoir se remettre à travailler. On a rarement vu une pareille sécheresse à une telle saison.

La pluie nous a aussi débarrassés du vent qui soufflait depuis longtemps mais dimanche particulièrement, avec une violence tellement inouïe que beaucoup de personnes hésitaient à sortir.

VAYRAC. — Conseil municipal. — Séance du 15 novembre. — La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Lavergne, maire.

écrit et lui souhaitèrent la plus prompte guérison possible, avec d'innombrables gloire à Allah! et s'il plaît à Allah.

Il ne survint d'ailleurs aucune complication à la suite de cette sortie prématurée et, le mois écoulé, s'il ne fut pas complètement guéri, du moins put-il reprendre son genre de vie ordinaire.

Les passions, au lieu de s'éteindre, s'exagèrent avec les difficultés. Ni ses allées et venues, ni son mariage, encore moins cette dernière aventure, n'avaient pu y porter remède. Plus amoureux que jamais, il avait, pendant ses jours de repos, fait toutes les combinaisons imaginables qu'il avait ensuite rejetées une à une. Comprenant qu'il n'arriverait jamais à ses fins par la douceur pas plus que par l'apât de l'argent, il s'arrêta définitivement, comme unique et dernier moyen, à l'emploi de la violence.

Après avoir étudié la manière de vivre de Zohra et s'être rendu compte, minute par minute, des travaux auxquels elle se consacrait du matin au soir, il acquit la certitude qu'il ne pourrait la rencontrer seule qu'à l'heure où elle allait ramasser du bois sec dans la forêt.

Encore la jeune femme n'y allait-elle le plus souvent qu'accompagnée de Meriem. Il fallait donc attendre une occasion favorable et Mahmoud fut forcé de se cacher dans les fourrés les plus épais, en épiant les faits et gestes de Zohra, pendant plus de quinze jours.

Le moment tant désiré se présenta enfin! Zohra se trouva seule une après-midi, Me-

riem, malade, n'ayant pu quitter la tente. Sadock s'approcha d'elle tout à coup, lui prit la main qu'il couvrit de baisers et voulut pousser plus loin la politesse. D'abord toute surprise, la jeune femme eut bientôt recouvré son sang-froid, opposa la plus vive résistance, mais voyant que la force de son agresseur finirait par avoir raison de sa constance et de sa faiblesse, se mit à pousser des cris déchirants en appelant au secours.

Meriem, qui l'entendit de loin, sortit de la tente malgré ses souffrances, lui répondit en poussant des cris aigus et accourut à son aide. Quand elle arriva près de sa maîtresse, elle la trouva toute bouleversée et toute effrayée.

« Gloire à Allah! lui dit-elle, ce n'est rien, j'ai eu peur d'un gros serpent que j'ai fait fuir en lui jetant des pierres. »

« Ou Allah! » répondit la négresse et elles rentrèrent dans leur demeure.

Mahmoud, en entendant les cris de Meriem, s'était empressé de fuir et de rentrer chez lui. Il avait laissé tomber un sac d'argent dont il voulait faire usage pour corrompre Zohra. Celle-ci, s'en étant aperçue, et sans en rien dire à Meriem, retourna le lendemain le chercher et l'enfouit sous un arbre près de la tente.

Connaissant le caractère vif, ombrageux et jaloux de son bien-aimé, Zohra ne raconta pas, pour le moment du moins, à Ben Bachir, la tentative audacieuse dont elle avait failli être victime, craignant qu'il n'en tirât une prompte et éclatante vengeance.

(A suivre.)

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Dubousquet, Langle et Claval.

L'ordre du jour porte : session ordinaire et éboulement du mur du Fort. Après une discussion des plus orageuses à laquelle prennent part tous les conseillers présents, la majorité du Conseil agacée de toutes ces convocations successives, vote la délibération suivante, par 9 voix contre 2 et 2 abstentions.

« Le conseil, après avoir été convoqué successivement le 10 et le 15 novembre, pour délibérer sur l'affaire du mur du Fort et des autres questions portées à l'ordre du jour ; persiste dans sa décision déjà prise le 5 novembre courant et le 10 août dernier. En conséquence refuse de délibérer. » Le Conseil décide en outre, que la présente délibération sera envoyée séance tenante à M. le Préfet.

La population de Vayrac, se demande anxieuse qui aura le dernier mot dans une telle situation.

VITICULTURE

Sucrage des vins

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

Ce n'est un secret pour personne que le viticulteur ne cesse de lutter depuis plus de 20 ans contre toutes sortes de fléaux, qui le ruinent et l'exaspèrent.

Dans ces conditions, on est bien en droit de se demander comment il se peut que l'administration des Contributions indirectes se montre si méticuleuse, si difficile pour lui accorder, pour le sucrage des vendanges, ce que lui confère la loi du 29 juillet 1884.

Ainsi que je le disais dans le *Journal du Lot* le 18 octobre dernier, exiger le versement direct et en une seule fois du sucre dans les cuves, c'est enlever aux vigneron tout le bénéfice de la loi.

Pour ma part, si j'avais été prévenu à temps de l'intention de M. l'inspecteur d'appliquer ce nouveau mode de dénaturation, au lieu de me permettre comme autrefois le malaxage avec un poids égal de moût ou de vendange égrappée et foulée, — je me serais bien gardé de recourir au sucrage ; qui pouvait être non seulement une dépense inutile mais nuisible.

Cette nouvelle manière d'opérer de l'administration a-t-elle été pratiquée cette année dans toute la France? est-elle spéciale au département du Lot ; à notre arrondissement? ou bien serait-elle limitée à mes vignes? Dans ce dernier cas le mal serait bien moindre, sans être plus juste, ni moins vexatoire ; mais je ne sache pas avoir rien fait pour m'attirer ce privilège.

M. l'inspecteur prétendrait-il qu'il pouvait soupçonner la fraude?

Ce n'est guère admissible, attendu que, notions d'honorabilité mises à part, je n'ai jamais demandé du sucre que pour l'amélioration du vin, et dans des proportions infimes, soit de 200 à 400 kilogr. alors qu'il m'eût été facultatif d'employer de 2000 à 4000 kilogr.

Lorsqu'il opère à domicile pour la dénaturation, M. l'inspecteur jugerait-il qu'il est de son devoir d'enseigner à ses subordonnés, toujours présents, comment on doit s'y prendre pour vexer les assujettis? Car si ce n'est point là mesure vexatoire, on serait porté à croire que M. l'inspecteur a pêché par ignorance et, dans le cas où cela pourrait lui être agréable, nous examinerions ultérieurement s'il n'y a pas eu les deux.

Nous ne lui tairons pas, quant à présent, combien il nous a été pénible de payer une somme de 67 fr. 58 dans un cas où l'administration rendait elle-même hommage à notre complète bonne foi, tout en nous obligeant à verser au trésor ce droit complémentaire,

Recevez, etc.

UN VITICULTEUR,
Chevalier du Mérite agricole.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché sont très satisfaisantes, les affaires sont assez actives et les cours meilleurs.

Le 3 0/0 se traite à 103,75; le 3 1/2 0/0 à 106,75.

Le Crédit Foncier se traite à 652. En ce qui concerne les Communales 1892 3,20 0/0, il est à prévoir qu'il en sera de leur conversion comme de celle d'autres séries précédemment converties, c'est-à-dire que les demandes de remboursement

seront rares et que les porteurs acceptent la réduction d'intérêt à laquelle l'abaissement du loyer des Capitaux oblige le *Crédit Foncier*.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 775; le Comptoir National d'Escompte à 582 et la Société Générale à 525.

Les fonds étrangers sont bien tenus. Au Comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 467.

L'action Bec Auer est en progrès à 770. L'action de la Société d'Heclaclée est en hausse à 633.

Les obligations Salonique-Constantinople sont demandées à 292 et les Smyrne-Cassaba à 379.

En Banque l'action de la Société Continentale d'automobile s'avance à 150.

L'Assurance sur la Vie

La réserve sociale ou statutaire de la *Nationale Vie* atteint maintenant le chiffre de 13 millions 958,000 francs. Elle s'accroît chaque année d'un sixième des bénéfices réalisés, elle aura bientôt doublé le Capital social.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 11 novembre.

V^{ss}e Nacla, Chronique mondaine. — Maxime Rude, Médaille romaine. — Jeanne Mairet, Deux mondes (suite). — Alphonse Daudet, A la Salpêtrière (suite). — J. Laurence, Le collier de Florine (suite). — Auguste Deslinières, L'Instantané (suite). — Variétés.

LE MUSÉE DES FAMILLES (61^e année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 novembre 1897 :

Les pirates de Venise, par L. de Caters. — L'illustration et les illustrateurs, par Em. Bayard. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Théâtres, par Saint-André. — Les noces de la belle Aristomone, par Gautier. — La clé du Paradis, par H. Besançon. — Novembre, poésie, par Alexis Maenier. — Causerie, par Eug. Muller. En Indo-Chine, par la comtesse de Villedon. — Mosaïque.

Illustrations par Ed. Zier, Em. Bayard, Alb. Guillaume, Pille, M. de Lambert, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

L'Enseignement moral à l'Ecole primaire par F. Viala, Inspecteur public, avec une préface de M. Mourgues, Inspecteur primaire à Toulouse.

Chez CHALLAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, à Paris, ou chez l'auteur à Lasalle, (Gard). Prix 1 fr. 40.

Il nous suffira d'indiquer la division de ce travail consciencieux pour que les lecteurs qui s'intéressent aux choses de l'Enseignement comprennent toute la valeur de ce volume, si bien présenté par une belle lettre-préface de M. Mourgues, lettre approbative de l'ouvrage, dont nous regrettons de ne pouvoir donner un extrait, tant les phrases s'enchaînent les unes aux autres depuis la première jusqu'à la dernière.

Ce volume débute par un modeste Avant-propos de l'auteur, lequel précède la lettre-préface de M. Mourgues, dont l'autorité est indiscutable en matière d'Enseignement.

Ensuite viennent :

Chapitre I avec 11 leçons sur	<i>l'Enfant et la Famille.</i>
» II » 7 » »	<i>l'Enfant à l'Ecole.</i>
» III » 9 » »	<i>la Patrie.</i>
» IV » 16 » »	<i>les Devoirs individuels</i>
» V et VI » 15 » »	<i>les Devoirs sociaux.</i>
» VII » 5 » »	<i>les Devoirs religieux.</i>

Chaque leçon se compose : d'un Résumé, de Maximes et de Pensées, de plusieurs lectures tirées de nos meilleurs auteurs littéraires, — prose ou poésie, — d'un questionnaire, de quelques exercices de rédaction et d'un index citant bon nombre de lectures à faire sur chaque leçon, et dont maîtres et élèves peuvent encore s'inspirer.

Le volume est heureusement clos par un supplément au cours de morale.

Quinze leçons et dix lectures traitent de la Civilité, des Usages, du Savoir-Vivre, toutes choses si utiles à connaître pour les bonnes relations sociales.

Tel est l'échafaudage vraiment remarquable de ce précieux ouvrage pédagogique.

Joseph LOINTIER.

Corrigé de sujets de rédaction de morale, proposés dans l'*Enseignement moral à l'Ecole primaire*, par F. VIALA, instituteur. — 1 brochure in-12, 52 pages, franco par la poste contre l'envoi de 0 fr. 30 à Messieurs CHALLAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, Paris, ou à l'auteur, à Lasalle (Gard).

PRIME MUSICALE GRATUITE

lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 65	103 77
3 0/0 amortissable.....	102 60	102 90
3 1/2 0/0 1894.....	106 70	106 82
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	92 —	92 —
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 75	91 70
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 35	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 40	—
Egypte unifiée 500 fr.).....	107 —	107 50
— Daïra-Sanieh (20 f r.).....	104 30	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 30	103 50
— Domaniales (20 L. cap.).....	—	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	62 50	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	—	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	94 90	94 85
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 35	—
Roumain 5 0/0 1875.....	105 —	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	103 —	—
— 4 0/0 1880.....	105 70	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	105 65	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	104 05	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 —	103 50
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 50	94 37
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 80	100 70
Turc, série D.....	22 12	22 10
Ottomanes priorité (500 f).....	466 —	463 —
Douanes ottomanes (500 f).....	497 —	487 —
Banque de France.....	3800 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	866 —	861 —
Comptoir national d'escompte.....	580 —	580 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	655 —	—
Crédit indust. et commercial.....	604 50	—
Crédit lyonnais.....	778 —	776 —
Société de Crédit mobilier.....	—	—
Société générale.....	525 —	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	470 25
— (t. rouges).....	470 50
Est-Algérien, 3 0/0.....	474 —
Est, 3 0/0.....	486 —
— nouvelles, 3 0/0.....	—
Midi, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	481 50
Nord, 3 0/0.....	488 —
— nouvelles, 3 0/0.....	—
Orléans, 3 0/0.....	484 75
— 1884, 3 0/0.....	481 75
Ouest, 3 0/0.....	485 —
— nouvelles, 3 0/0.....	483 —
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	475 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	484 —
— nouvelles, 3 0/0.....	480 —
Sud de la France, 3 0/0.....	—
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	575 25
— 1869, 3 0/0.....	433 —
— 1871, 3 0/0.....	450 75
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	112 50
— 1875, 4 0/0.....	583 50
— 1876, 4 0/0.....	583 50
— 1886, 3 0/0.....	405 25
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	102 —
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	394 —
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	401 —

MAISONS RECOMMANDÉES



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêts souples par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements

Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.

BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 51 et 55 et rue Lastic, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

Bibliographie

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE au capital de 700.000 francs

Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hubert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

JOURNAL DES DEMOISELLES

EDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme : 1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc. 2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins. 3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an. 4^o Une ou deux gravures de modes colorisées, soit 18 par an. 5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs. 6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 614, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT : PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE PLUS DE LITTÉRATURE PLUS DE RECETTES DE CUISINE PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs EDITION 2 : contenant une Gravure colorisée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}. 3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

LA POUPEE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La *Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-cinquième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Carton-nages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestales, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsen, Tarbes, Pierrefitte-Nestales, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestales, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

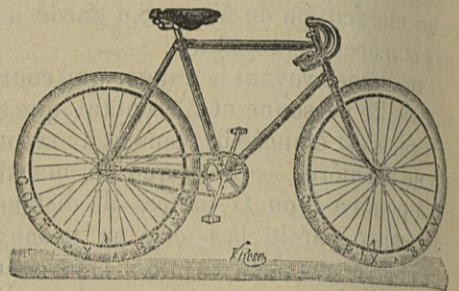
Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOURSE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

SÉCURITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

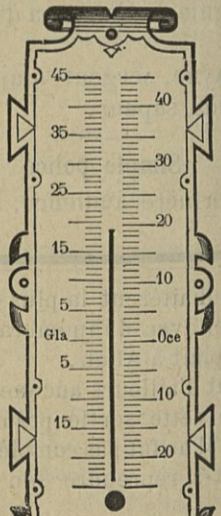
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 7.8

Id. maxima de la veille : 17.2

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 1.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.